



BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES

02.99.90.23.79

Site : www.thehillac.fr

Mail : mairie@thehillac.fr

**Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac
Séance du 26 mars 2021**

Sont présents :

ALLIOT Janique, BENOIT Pascal, CHEVREUX Alexandra, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, JOGUET Françoise, LE SOLLIEC-LELEU Cyrille, LEMÉE Christian, MAILLARD Jean-Claude, MUROS LE ROUZIC Mikaël, PELLETIER Thierry, QUEAU Karen.

Pouvoirs :

Mathieu PLAUD donne pouvoir à Christian LEMÉE
Angélique TRESSEL donne pouvoir à Françoise JOGUET
Corentin BOUGRO donne pouvoir à Gilles HAUROGNÉ

Pascal BENOIT est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h00.

Délibérations :

- 1) Proposition d'achat des terrains appartenant aux conjoints RENAUD
- 2) Avenant au lot maçonnerie du marché de travaux de l'église
- 3) Installation d'une échelle crinoline pour accéder aux cloches de l'église
- 4) Mise aux normes de sécurité de la salle polyvalente et de la salle des Mitaüs
- 5) Adhésion 2021 au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan
- 6) Eclairage public : remplacement de lampes sur poteaux béton
- 7) Facturation des dépôts sauvages
- 8) Proposition d'achat d'une table et de chaises pour la cantine et de chaises pour le restaurant
- 9) Autorisation de la vente du patrimoine HLM les Foyers

Informations au conseil municipal :

- a. Vente d'un terrain communal au lotissement du Port Bily
- b. Bornage du sentier pédestre
- c. Point d'information sur la vaccination contre le COVID 19
- d. Pose de ruches sur un terrain communal par un apiculteur de Cranhouët
- e. Elections départementale et régionale 2021
- f. Divers

Approbation du compte-rendu de séance du 5 février 2021

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

1- Proposition d'achat des terrains appartenant aux conjoints RENAUD

Les conjoints RENAUD sont propriétaires des terrains cadastrés ZB n°434, 435, 436, 437, 438 et 439 d'une superficie totale de 2 481m². Ils se situent face à la salle polyvalente et à son parking et sont actuellement en vente pour un montant de 42 700€ frais d'agence et de notaire compris.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de se porter acquéreur des parcelles au prix annoncé,
- autorise le maire à signer les documents nécessaires à cet achat.

2- Avenant au lot maçonnerie du marché de travaux de l'église

Au cours de l'avancée des travaux de maçonnerie, un point a été fait avec l'entreprise JOUBREL et l'architecte. Des travaux complémentaires sont indispensables sur la flèche et le clocher. Par contre, certains travaux se sont avérés, après constat, non nécessaires : protection hydrofuge, rejointoiement intérieur, privatisation des sanitaires publics.

Après un bilan des plus-values et des moins-values, il en ressort une plus-value nette de 538,62€ TTC au lot maçonnerie.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- valide la plus-value présentée par le maire,
- autorise le maire à signer les documents nécessaires.

3- Installation d'une échelle crinoline pour accéder aux cloches de l'église

Lors de l'une de ses visites de contrôle du chantier de l'église, le bureau de sécurité et de protection de la santé a souligné l'absence d'une échelle aux normes pour accéder aux cloches de l'église en toute sécurité. Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'installer une échelle crinoline et de demander des devis pour fourniture et pose à plusieurs entreprises.

4- Mise aux normes de sécurité de la salle polyvalente et de la salle des Mitaüs

Tous les ans, l'entreprise SOCOTEC vérifie les installations électriques des salles communales recevant du public. Après son dernier passage, une mise en conformité est nécessaire, notamment sur les blocs de secours.

Après plusieurs devis, l'entreprise GERGAUD, la moins disante, a été retenue pour un montant de 1 248,30€ TTC. Afin de renforcer la sécurité incendie, dans les vestiaires, deux dispositifs visuels rouges vont être remplacés pour un montant de 575,39€ TTC.

5- Adhésion 2021 au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) est une association dont les communes peuvent être adhérentes. Il accompagne les communes dans leur projet d'aménagement, d'urbanisme ou d'architecture en offrant une prestation pour 15 jours d'étude et à moindre coût au-delà des 15 jours.

Il est actuellement sollicité par la commune pour l'accompagnement sur le projet de sécurisation et d'aménagement du bourg.

La cotisation demandée pour l'année 2021 est de 197,34€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au CAUE pour l'année 2021.

6- Eclairage public : remplacement de lampes sur poteaux béton

Le Maire explique au conseil municipal que le syndicat Morbihan Energies a décidé la mise en place d'un programme de rénovation de l'éclairage public. Celui-ci est basé sur le remplacement de lanternes énergivores sur poteaux béton. La participation financière de Morbihan Energies est de 60% du prix HT d'une lanterne. Sur la commune 13 lanternes sont concernées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'adhérer au programme de rénovation des lanternes énergivores sur poteaux béton,
- autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer les documents nécessaires.

7- Facturation des dépôts sauvages

Il a été constaté à plusieurs reprises des dépôts sauvages de déchets à différents endroits de la commune. Ces dépôts sont évacués par le personnel technique vers les déchetteries.

Le maire propose aux conseillers de voter une amende forfaitaire de 150€ à l'encontre des contrevenants. Le conseil municipal, à l'unanimité, vote l'amende forfaitaire de 150€.

8- Proposition d'achat d'une table et de chaises pour la cantine et de chaises pour le restaurant

Le nombre d'enfants scolarisés en maternelle et déjeunant à la cantine scolaire a augmenté. Afin de les accueillir dans de bonnes conditions, une table supplémentaire est nécessaire.

D'autre part, les chaises du restaurant les Re'7 d'Antan nécessitent un remplacement des 30 chaises.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le principe d'achat d'une table et des chaises pour la cantine et de chaises pour le restaurant.

9- Autorisation de la vente du patrimoine HLM les Foyers

L'ESH HLM les Foyers a saisi l'avis de la commune sur son plan de mise en vente qui concerne 4 pavillons individuels sur le territoire communal situés rue de la Gicquelais et rue Hôtel Tuault. Ces logements sociaux de plus de 10 ans seront proposés à la vente aux locataires en place depuis plus de 2 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la mise en vente de ces logements.

10- Informations au conseil municipal

a. Vente d'un terrain communal au lotissement du Port Bily

Le dernier terrain communal du lotissement du Port Bily a été vendu à Madame Dodu. L'acte de vente a été signé chez le notaire en début d'année.

b. Bornage du sentier pédestre

Le nouveau tracé du sentier pédestre au-dessus de l'étang aux Chesnin a été borné par le cabinet de géomètre LE MEUR en février 2021.

c. Point d'information sur la vaccination contre le COVID 19

Redon Agglomération en partenariat avec l'hôpital de Redon a obtenu des créneaux de rendez-vous pour la vaccination des plus de 75 ans pour les communes du territoire. De nouveaux créneaux vont être proposés pour les personnes de plus de 70 ans ne pouvant pas se déplacer ou qui sont isolées. Sur Théhillac, sept personnes ont été vaccinées grâce à ces créneaux.

d. Pose de ruches sur un terrain communal par un apiculteur de Cranhouët

Jacques Lino exploitant sur le site de Cranhouët sollicite la commune afin de poser des ruches sur un terrain communal près de la fontaine de Saint-Lienne.

e. Elections départementale et régionale 2021

Les élections départementale et régionale auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021.

f. Ragondins

La campagne de lutte contre les ragondins sur le territoire communal, en partenariat avec FDGDON, a commencé le 26 mars 2021 avec six piègeurs et durera un mois.

g. Cours informatiques

Cinq personnes sont inscrites aux cours informatiques donnés par l'association les Mulots. Il reste encore une place pour les personnes de plus de 60 ans, l'inscription se fait en mairie au 02.99.90.23.79.

h. Four de la Garenne

L'accès au four de la Garenne est pour l'instant condamné au vu de son état (fissure dans le mur) pouvant représenter un danger. Un abris bus provisoire a été installé par les employés communaux pour les scolaires. Le four des Quins peut être utilisé dans l'attente de la remise en état.

i. Chats errants

La prolifération des chats errants est un problème récurrent. Des habitants ont alerté à plusieurs reprises la mairie. Une réflexion est menée sur une campagne de stérilisation des chats errants et les moyens à mettre en place. Plusieurs pistes sont en cours d'étude.

Il est fortement conseillé aux propriétaires de faire stériliser leurs chats.

Il est également rappelé que toute personne qui nourrit ou recueille un chat errant en devient responsable.

j. Formation

Le conseil municipal a bénéficié d'une formation par l'ARIC sur « les notions essentielles à la compréhension d'un budget d'une collectivité locale ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le vendredi 9 avril 2021 à 19h30.

INFORMATIONS DIVERSES

Lutte contre le frelon asiatique

Le printemps arrive et avec, le réveil des frelons asiatiques. C'est le moment d'installer vos pièges afin de capturer les fondatrices, ces frelons à l'origine des nids primaires et secondaires pouvant comporter plusieurs centaines d'individus. Si vous découvrez un petit nid, la mairie peut vous fournir une combinaison spéciale ainsi que des aérosols afin que vous puissiez le détruire en toute sécurité. Pour les plus gros nids, des entreprises ont signées une charte avec le FDGDON afin d'encadrer les tarifs.

Quelques chiffres relevés sur le département :

- Nids primaires recensés et détruits :	2019 : 500 ; 2020 : 433
- Nids secondaires recensés :	2019 : 2 866 ; 2020 : 3 570
- Nids secondaires détruits :	2019 : 2 494 ; 2020 : 3 143.

Restez vigilants.

Collecte d'amiante

Les inscriptions pour la collecte d'amiante du 12 au 23 avril 2021 organisée par Redon Agglomération sont closes.